

Envoi : 11/10/2016

Réception par le Préfet : 11/10/2016

Publication : 14/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-9-4-2

Séance du vendredi 7 octobre 2016

**AVIS RELATIF AU PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DES FUTURS TERRITOIRES
DE DÉMOCRATIE SANITAIRE PROPOSÉS PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE
SANTÉ ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme MEHLEN-VETTER.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. Michel HABIG donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil Départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les avis de consultation portant sur la définition des périmètres géographiques des territoires de démocratie sanitaire au sein de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine émis par l'Agence Régionale de Santé Alsace Champagne-Ardenne Lorraine en date du 16 août et du 18 septembre 2016 pour lequel le Conseil départemental a deux mois pour formuler un avis,
- VU l'avis favorable de la 4^{ème} commission (solidarité et autonomie) lors de sa séance en date du vendredi 23 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Propose, en cohérence avec les positions des Départements du Bas-Rhin et de la Moselle, de retenir le scénario 1 nommé : « Le respect strict du cadre départemental, soit un découpage de la Région Grand Est en 10 territoires de démocratie sanitaire ».

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité